



**Association Nationale des Élus
des Territoires Touristiques**

Congrès de l'Association Nationale des Élus des Territoires Touristiques

Assemblée générale statutaire

***Jeudi 12 mai 2016
Palais Lumière d'Evian-les-Bains***

Sommaire

Rapport moral Philippe MOST <i>Secrétaire général de l'ANETT</i>	2
Rapport financier Michel LEJEUNE <i>Maire de Forges-les-Eaux et trésorier de l'ANETT</i>	10
Rapports du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels et conventions réglementées Stéphane SINTES <i>Commissaire aux Comptes</i>	12
Vote des résolutions	14

Rapport moral

Philippe MOST
Secrétaire général de l'ANETT

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Maires, chers collègues, je suis heureux, en tant que Secrétaire Général de l'Association Nationale des Elus des Territoires Touristiques, d'ouvrir notre 86ème Assemblée Générale statutaire dans cette magnifique station classée d'EVIAN-LES-BAINS. La tenue d'un Congrès national représente toujours un investissement de tous et je souhaite féliciter notre Président, Marc FRANCINA et ses équipes...

Au nom de vous tous, je souhaite remercier tous ceux, qui ont aux côtés de la commune d'Evian, apporté leur concours au bon déroulement de cette manifestation : son office de tourisme très efficace, le Palais Lumière, le Conseil Régional d'Auvergne-Rhône-Alpes, le Conseil Départemental de Haute-Savoie, la Communauté de Communes du Pays d'Evian ainsi que nos partenaires : Bayer, la Caisse des Dépôts et Consignations, Coca-Cola France, Coca-Cola Entreprise, Eco Emballages, Economie d'Energie, EDF, ELIOR, ENGIE Ineo, Primagaz, SAUR, Sepur, Suez, Ter'aiD, Veolia et Vinci pour leurs soutiens financiers.

Compte tenu d'un ordre du jour chargé, je vais vous présenter l'essentiel de l'activité de notre Association depuis notre dernière Assemblée Générale, qui s'est tenue à Paris le mardi 2 juin 2015.

L'intégralité du rapport moral de notre association se trouve dans vos mallettes.

I) Vie de l'Association

A) Rappel de fonctionnement

-Une petite équipe de 5 personnes, qui se tient à votre disposition et qui peut vous recevoir au siège situé 47, quai d'Orsay Paris 7ème. Aurélie KEDINGER, Chargée de Mission, a quitté fin mars l'Association après plus de dix années pour rejoindre de nouveaux horizons ; Thiago CAPLAN étudiant en Gouvernance des territoires, des risques et de l'environnement, à l'Université Paris-Saclay est venu renforcer l'équipe, en tant que stagiaire.

-Nous souhaitons la bienvenue aux 16 nouveaux adhérents qui nous ont rejoints depuis notre dernière Assemblée Générale (15 communes + 1 communauté de commune puisque depuis notre dernière Assemblée Générale, notre Association s'est ouverte aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale).

-Je signale que 47 communes ont quitté l'Association depuis notre dernière Assemblée Générale.

Les raisons évoquées de ces démissions s'expliquent par la baisse des dotations de l'Etat et le transfert de la compétence « promotion du tourisme » des communes aux intercommunalités.

Je vous invite à inciter les stations classées de tourisme et les communes touristiques de votre territoire à rejoindre notre Association, la seule à aider toutes les destinations touristiques de notre pays.

B) Actions de l'Association

1. Relations avec les autres associations d'élus

Comme chaque année, je rappelle les liens que nous entretenons avec d'autres associations d'élus avec lesquelles nous menons des actions communes.

2. Outils de communication

- France-Tourisme

Principalement consacré à la vie de l'Association, vous recevez tous les trimestres France-Tourisme, notre journal interne.

- Site Internet

Après une refonte totale de notre site Internet www.communes-touristiques.net l'année dernière, celui-ci a connu une progression très importante sur l'année qui vient de s'écouler : 16.293 visites annuelles entre le 1er mars 2015 et le 1er mars 2016 (soit plus de 1357 visites mensuelles ce qui représente une augmentation de près de 30 % par rapport à 2015) et 48.449 pages vues.

3. Commissions spécialisées

Comme le prévoit le règlement intérieur, l'Association a créé plusieurs Commissions spécialisées, très dynamiques. Elles sont au nombre de sept et se réunissent très régulièrement : la Commission des Finances Locales, la Commission Casino, la Commission Territoires Numérique, la Commission des Territoires Touristiques Durables, la Commission Hébergements, la Commission Patrimoine, et pour finir la Commission Ile-de-France. N'hésitez pas à rejoindre l'une ou l'autre !!

4. Participation au Congrès des Maires de France

Suite aux attentats qui ont endeuillé Paris, le vendredi 13 novembre 2015, le 98ème congrès des Maires et des Présidents d'intercommunalité de France, a été reporté du 31 mai au 2 juin 2016. A cette occasion, notre Association co-organisera avec l'AMF le jeudi 2 juin 2016 à 9h30 un point info sur « la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et ses aspects intercommunaux » le jeudi 19 novembre 2015 de 11h30 à 12h30.

D'autres rendez-vous se tiendront sur les stands de nos partenaires : les adhérents de l'ANETT seront tenus au courant par voie de mail et par affichage sur le site Internet de l'Association. Nous vous attendons nombreux à ces moments de convivialité, de débats et d'information !

II) Préoccupations de l'Association et dossiers d'actualité

L'Association mène de nombreuses actions pour défendre les intérêts de ses adhérents. Je rappelle qu'elle participe à plusieurs instances dont les avis sont décisifs sur les problématiques qui nous intéressent. Marc FRANCINA et Philippe SUEUR, Maire d'Enghien-les-Bains (95), nous représentent au sein du Comité des Finances Locales. Ils siègent tous deux à la Commission consultative pour la mise en œuvre de la politique d'encadrement des jeux de cercles et de casinos (anciennement Commission supérieure des jeux) et à la Commission chargée d'examiner les demandes d'autorisation et de renouvellement d'autorisation de jeux. Marc FRANCINA est également membre du Conseil d'Administration d'Atout-France.

A) Questions financières

Rappelons que notre Président siège à la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale.

1) La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Notre Association reçoit de nombreux courriers et appels de ses adhérents faisant état des inquiétudes importantes des élus des territoires touristiques : d'abord, depuis 2011, les maires ont subi le gel des dotations. En 2014, c'était le début de la diminution de la dotation, avec -3,5 %. Cela s'est amplifié en 2015 avec -10 %, pour culminer en 2017 : on sera alors à -30 % de dotation globale de fonctionnement (DGF) par rapport à 2013 !

Nous examinerons en détail ce sujet dans le cadre de notre séance plénière de matin.

Réuni le 5 avril 2016, sous la présidence d'André LAIGNEL, le CFL s'est prononcé pour la reprise de ses travaux sur la DGF. Le CFL tiendra compte de la nouvelle résolution commune de six associations d'élus locaux sur les conditions préalables de la réforme, remise au Ministre BAYLET, le 29 mars dernier, dans le droit fil de celle de juillet 2015 : également de la baisse des dotations de l'Etat, révision de la répartition de cette baisse entre les collectivités, groupe de travail unique rassemblant toutes les parties prenantes et loi spécifique. Deux groupes de travail, l'un au Sénat, l'autre à l'Assemblée nationale travaillent également sur le sujet et notamment sur les péréquations.

Je souhaite préciser que l'ANETT est souvent sollicitée par les pouvoirs publics sur les questions financières ; ainsi les sénateurs Charles GUENE et Claude RAYNAL, ont été destinataires, à leur demande d'une contribution validée par notre Conseil d'Administration du 8 mars dernier intégrant notamment deux propositions de l'Association sur lesquelles nous reviendrons tout à l'heure.

Les rapporteurs des groupes de travail constitués par les deux Assemblées concernant la réforme de la DGF ont invité notre Association à participer à une table-ronde le mercredi 18 mai au Sénat.

2) La taxe de séjour

Notre Association s'est beaucoup mobilisée sur la taxe de séjour en faisant notamment pression sur le Gouvernement pour que les communes de tout le territoire national puissent être concernées par la mise en place du dispositif de collecte de cette taxe par les plateformes électroniques.

Nous veillons à informer nos adhérents à propos de toutes les évolutions législatives et réglementaires. A titre d'exemple, un mailing vous a été envoyé le mercredi 20 janvier 2016 pour vous rappeler le calendrier de prise de décision en matière de taxe de séjour. Désormais, l'institution et les tarifs de la taxe de séjour doivent être fixés avant le 1er octobre d'une année pour être applicables l'année suivante. A titre dérogatoire, cette date a été ramenée au 1er février 2016. L'urgence de voter cette délibération a donc été soulignée si toutefois les communes concernées souhaitaient prendre de nouvelles dispositions pour l'année en cours.

Le Président FRANCINA est intervenu également sur un terrain plus politique en s'opposant au boycott de la taxe de séjour lancé par l'UMIH. Cette organisation a appelé ses adhérents à boycotter le versement de la taxe de séjour pendant l'Euro 2016, pour protester contre le partenariat entre l'UEFA et Abritel-HomeAway, site Internet de locations de vacances entre particuliers. Le Président FRANCINA a réagi par voie de communiqué de presse le mercredi 20 avril 2016 pour manifester ma plus vive désapprobation à l'encontre de cet appel en indiquant que l'UMIH manquait sa cible en stigmatisant les communes hôtes de cette compétition sportive comme responsables du « ras-le-bol généralisé de la profession ». Il considère inacceptable de priver les communes touristiques de 7,5 millions d'euros de recettes alors qu'elles sont déjà très fortement impactées par les baisses de la Dotation Globale de Fonctionnement initiée depuis 2014.

Il a dans le même temps écrit à Roland HEGUY, Président de l'UMIH, pour lui exprimer son mécontentement et lui demander de le rencontrer très rapidement pour mener une action conjointe auprès du Ministre en charge du Budget. Cette rencontre a eu lieu le 3 mai 2016 à l'Assemblée Nationale. Elle a été l'occasion de rappeler au Président HEGUY que le communiqué en question était maladroit et qu'il était préférable que l'UMIH et l'ANETT travaillent ensemble dans le sens de leurs intérêts communs notamment sur la nécessité d'imposer une concurrence loyale entre les plateformes électroniques type Airbnb et les hôteliers.

B) Réforme des communes touristiques et des stations classées

Chaque année, nous évoquons les enjeux et la mise en œuvre de la réforme des communes touristiques et des stations classées. Cette réforme était nécessaire car la reconnaissance juridique des communes touristiques n'était plus possible, faute de critères légaux.

Rappelons que grâce aux différents amendements déposés et défendus par Marc FRANCINA, les anciennes stations classées bénéficient d'un délai jusqu'au 1er janvier 2018 pour obtenir leur classement selon la nouvelle procédure. Depuis l'entrée en vigueur de la réforme des stations classées, on compte 180 stations classées dans notre pays selon la nouvelle procédure au 28 avril 2016 (dont 136 anciennes stations reclassées sur 328 concernées par l'échéance du 1er janvier 2018).

Des mesures de simplification du tourisme ont été introduites par voie d'ordonnance (26 mars 2015) et par décret (18 août 2015). Elles concernent notamment l'instauration d'une procédure déconcentrée de la procédure de classement des stations. La demande continuera d'être transmise au préfet de département, mais celui-ci devra la transmettre au préfet de région. Ils disposent à eux deux d'un délai de huit mois, avant de transmettre la demande au ministre chargé du tourisme qui dispose à son tour d'un délai de quatre mois d'instruction. La durée globale d'instruction d'un dossier de classement reste d'une année.

Le Président FRANCINA a déposé une question écrite pour manifester son étonnement vis à vis de cette nouvelle procédure décidée sans concertation avec les élus. Il y a un risque réel de traitement différent des dossiers de classement en station de tourisme d'une préfecture à une autre et a demandé à la Ministre quelles dispositions seront prises pour conforter l'impartialité dans le traitement des demandes. A ce jour, aucune réponse.

C) Tourisme et réforme territoriale

Considérant que les élus doivent conserver la possibilité de transférer ou non la compétence promotion du tourisme, les associations d'élus se sont toujours opposées à tout transfert obligatoire des communes aux intercommunalités. Cette position a été constamment rappelée aux pouvoirs publics (Assemblée nationale, Sénat, Présidence de la République, Cabinet du Premier ministre, ministères...) au cours des 24 auditions auxquelles notre Association a été conviée.

Il faut rappeler que la loi NOTRe prévoit que les communautés de communes et les communautés d'agglomération exercent de plein droit, en lieu et place des communes membres, la compétence en matière de promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

Si des aménagements ont été prévus par le législateur, ceux-ci se font toujours dans un cadre intercommunal.

Suite aux propos tenus par Manuel VALLS à l'occasion du Conseil National de la Montagne à Chamonix le 25 septembre 2015, une concertation interministérielle s'est déroulée entre octobre 2015 et janvier 2016. N'ayant abouti à aucune avancée, les associations d'élus (ANETT, ANEM, ANMSM et ANMCT) ont rédigé une motion pour

demander solennellement au Premier ministre de modifier la loi pour introduire une exception au principe du transfert de la compétence promotion du tourisme aux intercommunalités

Lors de la Commission permanente du Conseil National de la Montagne (CNM) du mercredi 20 janvier 2016, André VALLINI, Secrétaire d'État à la Réforme territoriale, auprès de la ministre de la Décentralisation et de la Fonction publique, a annoncé la rédaction d'une disposition d'ordre législatif prévoyant explicitement la possibilité de maintenir des offices municipaux dans les stations concernées ».

Depuis lors, la situation semble s'être figée. Le Président FRANCINA a multiplié les courriers notamment au Premier Ministre pour demander la concrétisation de cet engagement.

Par courrier du vendredi 8 avril 2016, Manuel VALLS a répondu que son emploi du temps ne lui permettait pas de recevoir l'ANETT pour le moment. Il a indiqué avoir transmis cette correspondance aux Ministres Jean-Michel BAYLET et Estelle GRELIER.

Aux dernières nouvelles, le Cabinet du Ministre Jean-Michel BAYLET a pris l'attache des services de l'ANETT pour fixer une audition au mardi 31 mai 2016. L'Association reste mobilisée pour que ce dossier puisse aboutir.

L'ANETT se déplace dans les communes touristiques qui sont nombreuses à souhaiter des explications de textes. Des réunions se sont ainsi tenues à Royan (17), Saint-Tropez (83), Gréoux les Bains (04), Arzon (56)... D'autres déplacements seront organisés après le Congrès d'Evian-les-Bains.

D) Casinos

Une bonne nouvelle pour le secteur des casinos : l'abandon de l'implantation d'un établissement de jeu (ou plusieurs) à Paris. Le ministère de l'Intérieur avait chargé en février 2015 le préfet Jean-Pierre DUPORT de préparer un rapport pour mai sur « la création d'une offre légale de jeux ». L'Association a été auditionnée le 21 avril 2015 en présence de Philippe SUEUR et Philippe AUGIER qui ont fait valoir les risques pesant sur toutes les stations susceptibles d'être impactées par l'ouverture d'un (ou de plusieurs) casino(s) à Paris. Au final, il n'y aura pas de casinos dans la capitale (pour le moment) : le ministère de l'intérieur a choisi de permettre l'ouverture de « clubs » appelés à remplacer les vieux cercles de jeu en bout de course.

E) Ouverture des commerces le dimanche

La loi du 6 août 2015 pour la croissance et l'activité porté par Emmanuel MACRON, Ministre de l'Economie comporte des dispositions sur l'ouverture des commerces le dimanche inspirées du rapport Bailly remis en décembre 2013.

Cette loi prévoit :

- une augmentation du nombre d'ouvertures dominicales (passage de 5 à 12 dimanches par an).
- la création de zones touristiques internationales où le travail dominical – et nocturne, jusqu'à minuit – est autorisé toute l'année.
- la mise en place, par arrêtés préfectoraux, des zones touristiques et des zones commerciales où le travail dominical est autorisé toute l'année.

Notre Association est intervenue à de nombreuses reprises en déposant des amendements. Elle a notamment obtenu que les accords collectifs et les décisions unilatérales des employeurs au titre des dérogations aux ouvertures dominicales décidées par le préfet dans les communes touristiques restent valables pendant deux ans, dès la

promulgation de la loi, période à partir de laquelle entreront en vigueur les nouvelles dispositions.

F) Présence des CRS sur les plages

Olivier PAZ, Maire de Merville-Franceville, est notre référent sur le dossier épique de la présence des CRS sur les plages.

Il a représenté l'ANETT lors des différentes audiences ministérielles qui se sont tenues l'année dernière.

Malgré sa force de conviction et de grandes opérations de communication (mailing + communiqués de presse), il n'a pas été possible de faire revenir le Ministère de l'Intérieur sur des décisions préjudiciables aux communes touristiques :

- présence des CRS sur les plages seulement à partir du 20 juillet cette année du fait de l'euro2016

- le fait que les communes seront appelées à terme à prendre en charge le coût de la surveillance des plages par les CRS.

Olivier PAZ préconise de suivre à présent une nouvelle stratégie : proposer d'assurer les agents de surveillance des baignades (de la même manière que sont assurés les ASVP pour dresser des procès-verbaux en matière de stationnement ou de délits routiers). Cela nécessite de modifier notre législation qui ne donne pas à l'heure actuelle de pouvoirs de police aux agents de surveillance des baignades. Cette demande a été relayée par Michael BISMUTH, auprès du Conseiller de la Ministre Martine PINVILLE, le vendredi 4 mars 2016.

III) Environnement, tourisme et développement durable

L'ANETT a continué de travailler sur de nombreux sujets liés à l'environnement et au développement durable notamment dans le cadre de la Commission Territoires touristiques durables présidée par Olivier PAZ, Maire de Merville Franceville. Des réunions de cette Commission se sont tenues le jeudi 16 avril et le mardi 15 décembre 2015.

Au programme de ces réunions : les conséquences de la Loi sur la transition énergétique pour les collectivités locales, retours d'expérience sur le programme « Le sport ça me dit » avec notre partenaire COCA-COLA France, les enjeux liés au gaspillage alimentaire par notre partenaire ELIOR, les enjeux du recyclage dans la lutte contre le changement climatique ont été abordés par notre partenaire ECO-EMBALLAGES ou encore l'innovation dans les domaines de l'alimentaire et de l'agriculture, de la santé et du bien-être (avec le groupe BAYER). C'est d'ailleurs avec le groupe BAYER qu'a été lancé un questionnaire sur l'analyse des pratiques d'entretien des espaces verts et publics, aujourd'hui et demain, en particulier dans les communes touristiques et les stations classées.

Dans le cadre de ses activités, notre Association propose à ses adhérents une réflexion sur les thématiques de la santé, du sport et de la nutrition dans les politiques publiques. Un partenariat a été signé le 10 mars 2015 avec l'entreprise COCA-COLA France pour développer le programme « Le sport ça me dit ». Ce programme vise à encourager l'activité sportive des jeunes sur le territoire français avec l'implication des municipalités qui y adhèrent. Il s'appuie sur un outil mis à disposition et financé en partie par COCA-COLA France : un cube sportif contenant 6 activités (football, street tennis, disc golf, tir à l'arc, rugby, et bumball) et un kit de communication.

A noter que la commune de Merville-Franceville a reçu le trophée « coup de cœur » lors d'une cérémonie le 12 avril 2016 au Comité National Olympique et Sportif Français en présence du Président Denis MASSEGLIA et de Richard DACOURY, l'ambassadeur du programme.

Un autre sujet d'importance est celui de la qualité des eaux de baignade.

La commission européenne a fixé comme objectif d'atteindre en 2015 un niveau de qualité « au moins suffisante » pour toutes les eaux de baignade, littorales et intérieures, au regard des analyses microbiologiques.

Notre association a interpellé régulièrement les Maires des communes concernées par cette Directive pour les eaux littorales et les eaux intérieures ayant un espace de loisir aquatique (lac, rivière, plan d'eau, base de loisir ...) et leur a rappelé également les délais impartis par la Directive 2006/7/CE.

Le référentiel de ce dispositif est disponible sur le site du Ministère de la Santé et le nôtre: <http://baignades.sante.gouv.fr>

A ce jour environ 200 sites de baignades ont obtenu la certification qui témoigne d'une reconnaissance nationale puisqu'elle garantit aux baigneurs une information en temps réel permettant de détecter les sources éventuelles de pollution, en amont.

Après plusieurs réunions ANEL-ANETT au Ministère de l'Environnement, le Cabinet a donné son accord pour poursuivre cette démarche commune sous réserve de rester à un niveau supérieur d'exigence, puisque la directive eau de baignade dont la date butoir était fin 2015 est désormais obligatoire.

Il devient donc nécessaire, comme nous l'avions envisagé dès l'élaboration du référentiel, de réfléchir à de nouveaux critères d'excellence.

- Les deux associations d'élus ont organisé chaque mois depuis janvier des réunions avec les partenaires de l'eau et un représentant du Ministère de l'Ecologie afin d'étudier la possible évolution de la démarche.

Un courrier et un questionnaire ont été adressés à tous les Maires de communes, territoires, et sites certifiés pour faire le point sur la certification et leurs attentes en termes d'évolution et d'élaboration de nouveaux critères.

L'étude et la restitution des résultats permettront d'élaborer des premières propositions auprès de Laurent BOUVIER au Cabinet de la Ministre Ségolène ROYAL et Ludovic SCHULTZ, sous-direction de l'eau et du littoral, comme convenu lors de la réunion du mois de septembre. D'après les premiers résultats, il apparaît que les communes et territoires certifiés souhaitent se réunir pour échanger.

J'encourage aussi toutes les communes à se mobiliser pour la Journée Mondiale du Bien-être du 11 Juin 2016. Nous en reparlerons cet après-midi plus en détail avec Jean-Guy DE GABRIAC - Coordinateur International Global Wellness Day.

IV) Le label Famille Plus

Un atelier Famille Plus s'est tenu hier en présence de Pierre BALME, Président du label et Maire de Venosc les Deux Alpes. Très suivi, il a remporté un franc succès avec de nombreuses interventions des quatre territoires concernés : Ville, Mer, Montagne et Nature.

Famille Plus, label national géré par notre association, l'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne et la Fédération Française des Stations Vertes de Vacances et des Villages de Neige fête cette année ses 10 ans : depuis sa création il a su s'adapter pour répondre aux attentes des familles modernes.

Aujourd'hui le réseau compte 124 destinations labellisées, plusieurs partenariats (Avis Budget, Vente Privée, la Fédération Nationale des Clubs de Plage..), 10 partenaires d'hébergements engagés à nos côtés (Pierre et Vacances, Odalys, MMV, Les Montagnettes, VVF, Cap France, Village Club du Soleil, MGM, Belambra et Hôtels-chalets de tradition) sans oublier son réseau de milliers de professionnels engagés dont les aéroports de Toulouse et de Nice.

Le label entretient et développe des partenariats depuis sa création. Le Comité National de Gestion profite du 10ème anniversaire du label pour renouveler les partenariats avec les têtes de réseaux d'hébergeurs. Suite à plusieurs rencontres avec l'ANCV, la mise en place d'un partenariat est actuellement en cours. Ce partenariat permettra de sensibiliser et développer le nombre de prestataires Famille Plus acceptant les chèques-vacances et prochainement les e-chèques-vacances. Plusieurs ventes « familles » ont déjà eu lieu grâce au partenariat avec Vente Privée et d'autres sont prévues. La Comité National de Gestion entretient des relations d'échanges avec la maison d'édition PlayBac depuis la réalisation d'un Incollable Famille Plus.

Le Comité National de Gestion étudie également des partenariats auprès des acteurs institutionnels et commerciaux du tourisme (CRT, CDT, SNCF, UCPA...) et notamment à l'international. Une rencontre avec les représentantes de deux Maisons du Tourisme belges intéressées par le label, a eu lieu afin d'évoquer les possibilités d'extension du label sur la région Wallonne. Et dernièrement la région de Catalogne a exprimé son souhait de pouvoir envisager des labellisations transfrontalières.

J'insiste sur le fait que notre Association reste attentive à toutes les questions, qui se posent à vous. Notre équipe permanente y répond et vous donne des conseils, n'hésitez pas à prendre rendez-vous au siège qui se trouve au centre de Paris

En attendant l'année prochaine, j'espère que vous serez nombreux, demain, à visiter avec nous, cette magnifique station d'Evian-les-Bains et ainsi profiter de ses nombreux atouts ! Je vous remercie et vous souhaite un bon congrès. Merci de votre patience.

Marc FRANCINA

Merci, Monsieur Most, pour ce rapport moral. Y a-t-il des remarques, des questions ? Nous devons en effet rattraper le temps perdu puisque nous avons commencé tard.

En l'absence de questions, nous allons passer au rapport financier : je laisse la parole à Michel Lejeune, notre trésorier.

Rapport financier

Michel LEJEUNE

Maire de Forges-les-Eaux et Trésorier de l'ANETT

Merci, Monsieur le Président.

En ce qui concerne d'abord les recettes de 2015, celles-ci se sont constituées de la façon suivante : les montants versés par les communes représentent 542 724 euros. Nous avons appelé 563 705 euros auprès de vos communes. Nous avons 25 747 euros de cotisations impayées, chiffre auquel nous pouvons ajouter celui de 4 766 euros de cotisations restées impayées des années précédentes, et que certaines communes ont rattrapé.

Les cotisations impayées, soit un montant de 25 747 euros, concernent 38 communes. Depuis le début de l'année, certaines communes ont réglé leur cotisation. Toutefois, 33 communes doivent encore payer un total de 24 251 euros. Nous connaissons chaque année ce problème, et décidons de radier les communes qui ne règlent pas leur cotisation.

Je vous propose de procéder de la même façon pour les années qui viennent.

I) Recettes

Le total des recettes effectives de l'exercice atteint donc la somme de 728 721 euros, répartis comme suit :

- cotisations 2015 : 542 724 euros ;
- participations aux réunions 5 600 euros ;
- partenariats : 140 500 euros ;
- produits divers : 4 euros ;
- Famille Plus : 39 893 euros.

Je remercie particulièrement Géraldine LEDUC qui va chercher des partenariats auprès des entreprises, ce qui n'est pas toujours aisé.

A ce montant, il convient d'ajouter les produits financiers soit 756 euros, pour un total de 729 477 euros.

II) Dépenses

Les dépenses effectives de l'exercice s'élèvent à 726 317 euros.

Notons les postes importants cette année :

- les changements de nom et de statuts qui ont entraîné des dépenses importantes ;
- le recours à un avocat pour la recherche et dépôt du nom ;
- la modification et l'impression de notre plaquette de présentation ;
- les frais de réception de l'assemblée générale, avec une provision en vue des congrès 2015-2016.

Le total du bilan s'élève à 1 174 195 euros en valeur brute dont 457 347 euros sont constitués par les locaux et les agencements du siège social de l'ANETT qui nous appartient.

Les fonds associatifs s'élèvent à 458 928 euros contre 455 769 euros au 31 décembre 2014.

Puis-je vous donner la parole maintenant, Monsieur le commissaire aux comptes, ou dois-je d'abord présenter le budget ?

Je passe donc aux prévisions budgétaires.

III) Prévisions budgétaires 2016

Comme l'a bien indiqué le Secrétaire Général, l'Association est la seule à fédérer au plan national, depuis 1930, les élus œuvrant en faveur du tourisme. Elle est devenue force de lobbying auprès des pouvoirs publics, défend les intérêts de ses adhérents : DGF, fiscalité, ainsi que tous les sujets dont Philippe Most vous a entretenus précédemment.

Elle diffuse les dossiers d'informations utiles aux membres par le bulletin et par envois séparés.

Pour 2016, une augmentation de 2 % des cotisations a été prévue lors de l'Assemblée générale du 2 juin 2015. Le montant des cotisations appelées s'élève à 540 000 euros.

L'association travaille de façon étroite avec toutes les sociétés partenaires. Je ne vous en rappelle pas la liste : vous les connaissez.

Le montant total prévisionnel des recettes pour l'année 2016 est donc de 712 000 euros environ, en comptant également les partenariats, les participations aux congrès et Famille Plus.

Concernant les dépenses, compte tenu du changement des statuts et du nom de l'association, plusieurs centaines de courriers sont envoyés par voie postale aux nouveaux organismes qui peuvent adhérer à l'ANETT : le poste routage et poste a été augmenté en conséquence.

A la demande des adhérents et des partenaires, il est prévu d'organiser des réunions de terrain, d'où l'augmentation du poste missions/réceptions.

Les prévisions de dépenses pour 2016 sont de 712 721 euros. Vous voyez que c'est un budget équilibré, légèrement positif, mais équilibré comme il doit l'être.

Nous devons également déterminer les cotisations pour l'année 2017. Le conseil d'administration a étudié la question et vous propose une augmentation de 2 %, comme l'année 2016 et les années précédentes.

Voilà ce que je voulais vous dire sur les comptes de notre association. Je vais à présent donner la parole à Monsieur le Commissaire aux Comptes. Nous procéderons ensuite au vote des résolutions.

Rapports du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels et conventions réglementées

Stéphane SINTES
Commissaire aux Comptes

J'ai établi, comme habituellement, deux rapports. Le premier porte sur les comptes annuels, dont je vais vous donner lecture.

Aux membres de l'Assemblée Générale,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 sur :

- le contrôle des comptes annuels de **L'ASSOCIATION NATIONALE DES MAIRES DES STATIONS CLASSEES ET DES COMMUNES TOURISTIQUES**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables Français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- ✓ Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Association, nous avons été conduits à examiner les règles et méthodes comptables retenues pour la valorisation des créances telles qu'exposées au paragraphe B Actif circulant de l'annexe et en avons vérifié la correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres de votre Association sur la situation financière et les comptes annuels.

IV. RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

V.CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de Commerce.

Je suis à votre disposition si vous avez des questions.

Monsieur le président

Je voudrais expliquer la raison des nombreux impayés : la loi NOTRe en est responsable en partie. Certains de nos collègues invoquent la réforme du tourisme et du transfert de cette compétence aux intercommunalités, alléguant que ce n'est pas à eux de payer.

Ensuite, de nombreux DGS, qui sont obligés de réaliser des économies dans leur budget, lorsqu'ils voient les appels à cotisation d'une association telle que la nôtre, suppriment la facture sans même en référer au maire. Il arrive ainsi que les maires ne soient pas du tout au courant lorsque nous leur téléphonons.

J'en parlerai tout à l'heure au niveau des associations d'élus, afin de décider si nous ne devrons pas créer une seule association d'élus pour nous défendre vis-à-vis du gouvernement et regrouper toutes ces associations d'élus. Ce n'est pas aisés, mais il faut essayer d'y parvenir dans les dix ans à venir.

Je vous laisse la parole, Monsieur le Trésorier.

Vote des résolutions

Michel LEJEUNE

Je vous propose à présent de voter les résolutions.

I) Première résolution

« L'assemblée générale, après lecture du rapport du trésorier sur la situation financière de l'association et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et décide d'affecter le résultat en totalité au poste "report à nouveau", la somme de 3 160 euros. »

Y a-t-il des votes défavorables ? Des abstentions ?

Nous pouvons considérer qu'elle est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

II) Deuxième résolution

« L'assemblée générale, après lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées, prend acte de l'absence de telles conventions. »

Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Je vous remercie.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

III) Troisième résolution

« L'assemblée générale donne tous pouvoirs aux porteurs d'un extrait de la présente assemblée pour effectuer les formalités des publications, si nécessaire. »

Y a-t-il des oppositions, des abstentions ?

Merci beaucoup.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le président

Merci beaucoup.

Suite au décès de notre collègue Sophie Dessus, ancienne Députée-Maire d'Uzerche, une place au sein du Conseil d'Administration de notre association est vacante au titre de la Région Limousin.

En cas de vacance d'un ou de plusieurs membres désignés par l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration pourvoit, par cooptation, à leur remplacement, sous réserve de ratification par la plus prochaine Assemblée Générale.

Il ne reste en fonction que pendant le temps qui reste à courir pendant le mandat de leur prédécesseur, c'est-à-dire 2020.

Je vous propose donc de ratifier la cooptation de Daniel Chasseing, Sénateur-Maire de Chamberet, intervenue hier à l'occasion d'une séance du Conseil d'Administration de notre association.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Merci.

La résolution est adoptée.

Nous votons à présent l'augmentation des 2 % de cotisation pour 2017. Qui est contre ?

Christian MOURISARD, Maire-Adjoint d'Arles

Bonjour, Monsieur le Président. Je suis adjoint au maire d'Arles, chargé du patrimoine et du tourisme.

Par rapport à l'intervention précédente concernant l'augmentation des cotisations, un certain nombre de communes sont quasiment dans l'obligation, en raison de leur destination touristique et patrimoniale, d'adhérer à un grand nombre d'associations.

Par rapport aux propos précédemment tenus, auxquels j'adhère, sur les dotations, réductions, etc., je crois que dans la mesure où une association se porte bien sur un plan financier – et je vous en félicite –, celle-ci peut réfléchir à deux fois sur les augmentations de cotisation.

Merci.

Monsieur le Président

En ce qui concerne l'ensemble des associations d'élus, nous sommes certainement celle dont les cotisations sont les moins élevées.

Philippe AUGIER, Maire de Deauville

Je pense en effet qu'un problème se pose globalement : la question est de savoir comment trouver la solution.

La solution proposée par Marc Francina, à savoir de travailler sur d'éventuelles fusions entre associations, est la meilleure.

En attendant, lorsqu'on dispose d'une association telle que l'ANETT, qui développe un travail considérable pour nous aider à développer la filière touristique, rester en veille sur les différents textes législatifs ou réglementaires, il me semble important de lui donner les moyens de vivre dans de bonnes conditions.

L'augmentation de 2 % compte, certes, mais reste faible cependant.

La bonne approche serait de commencer à travailler d'ores et déjà à d'éventuelles fusions. En attendant, réjouissons-nous de ce qui se passe dans notre association. Sans cette organisation, avec notre équipe administrative, sans les élus tels que Marc Francina qui accomplissent un travail considérable à l'Assemblée Nationale, nous n'aurions pas échappé à quantité de mauvais textes, qui ont été repérés justement grâce à leur vigilance. Nous avons besoin d'une équipe pour préparer ces travaux, et développer en permanence les contacts avec les élus.

Je ne suis donc pas choqué de cette augmentation, à la condition que l'on se mette en situation de régler le problème pour l'avenir et de réduire le nombre de cotisations à payer.

Je trouve ainsi ridicule cet empilement d'associations, qui ne reflètent parfois que des combats d'ego. Or les rivalités sont utilisées par les gouvernements successifs, de gauche comme de droite, pour ne pas résoudre les problèmes.

Monsieur le Président

Je rappelle que mon bureau à l'Assemblée Nationale, où je travaille avec une attachée parlementaire et une stagiaire, est en permanence en alerte sur les projets de loi et amendements susceptibles d'impacter nos communes.

Actuellement, certains amendements sont votés en séance à deux heures du matin : notre réactivité est maximale pour tenter de les repousser.

Le travail que notre association réalise consiste à veiller à ce que nos villes touristiques ne soient pas lésées. Je prendrai pour exemple la taxe de séjour à 10 euros qui avait été établie à la demande de Madame Hidalgo, et qui, grâce à notre association et à Laurent Fabius, n'a pas été validée. Cette augmentation était en effet impossible.

Ce travail est invisible et nous n'avons pas à l'exhiber. L'important pour nous est de travailler et que cela soit utile à nos stations.

Un intervenant

L'augmentation de 2 % est tout à fait acceptable : je considère que l'ANETT a un rapport qualité-prix excellent, et qu'il faut nous diriger vers une seule association, car les cotisations varient selon les associations.

Je souhaitais vous remercier, Monsieur le Président.

Monsieur le Président

Je mets donc au vote l'augmentation de 2 %.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

La résolution est adoptée.

Avant de passer à l'ouverture du Congrès, je vous donne lecture de la motion que nous avons préparée pour la venue de la Ministre, même si nous ne savons pas encore si nous la modifierons :

« Les élus de l'Association Nationale des Territoires Touristiques réunis en Assemblée Générale à Evian-les-Bains interpellent les pouvoirs publics sur les graves difficultés rencontrées par les territoires touristiques du fait du gel, puis de la baisse ininterrompue de la dotation globale de fonctionnement depuis 2011.

De telles baisses sont insoutenables et inacceptables, surtout quand la parole gouvernementale ne cesse de proclamer des ambitions fortes en matière d'attractivité touristique de notre pays au niveau international.

Les élus de l'ANETT, dans le cadre de la réforme de la DGF, réclament des dispositifs spécifiques, dédiés à des territoires qui investissent en moyenne deux fois plus que ceux issus des mêmes strates démographiques.

Les élus de l'ANETT souhaitent également manifester leur plus vive inquiétude sur les conditions de l'application de la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant la Nouvelle Organisation Territoriale de la République, la loi NOTRe, et ses conséquences sur les territoires touristiques de notre pays.

Malgré l'organisation d'une concertation interministérielle à l'initiative du Premier Ministre sur le transfert de la compétence « promotion de tourisme » des communes aux intercommunalités qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2017, les élus indiquent qu'il subsiste de nombreuses difficultés d'interprétation du texte.

Ils se prononcent en faveur d'un report de l'entrée en vigueur du dispositif, pour leur permettre d'appréhender le transfert de compétence avec toute la sérénité qui s'impose.

Ils souhaitent que la position de principe adoptée par André Vallini, Secrétaire d'Etat à la réforme territoriale, lors de la Commission Permanente du Conseil National de la Montagne du mercredi 20 janvier 2016, sur la possibilité pour toutes les stations classées de pouvoir conserver un office du tourisme communal, trouve une traduction rapide dans le droit positif d'un vecteur législatif approprié. »

Voilà ce que nous remettrons à la Ministre après la réponse qu'elle nous aura donnée dans l'après-midi.

Je vous rappelle que, concernant la loi NOTRe, jusqu'au dernier moment notre association a cru faire plier Madame Lebranchu. Nous étions à deux doigts d'obtenir l'option tourisme pour toutes les communes. Ce n'est pas faute d'être intervenus.

Lorsque Manuel Valls déclare que les stations de montagne sont classées, il ne sait pas que seules 10 le sont sur 200. C'est là un vrai problème.

Approuvez-vous cette motion ?

La motion est approuvée.

Document rédigé par la société Ubiquus – Tél : 01.44.14.15.16 – <http://www.ubiquus.fr> – infofrance@ubiquus.com